



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 03415

Numéro SIREN : 622 029 064

Nom ou dénomination : AMETEK SAS

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2017 sous le numéro de dépôt 12776

AMETEK SAS

Société par actions simplifiée au capital de 2 161 780 Euros
Siège social : Parc d'activités de la Clef Saint Pierre,
Rond Point de l'Epine des Champs, Bâtiment D,
78990 ELANCOURT RCS VERSAILLES 622 029 064

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30 JUIN 2017

EXTRAIT

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 785 288 euros, comme suit :

au compte « Réserve légale » : 19 293 €

le solde, au compte « Report à nouveau » : 765 995 €

Total	785 288 €
-------	-----------

Après ces dotations :

- le solde du compte Réserve légale s'élève à 216 178 €, soit 10 % du capital;
- le solde du compte « Report à nouveau » s'élève à 4 053 619€.

L'Assemblée reconnaît en outre qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

L'Assemblée prend acte que le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts engagées au cours de l'exercice écoulé s'élève à 156 020 euros correspondant à des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles pour 121 506 € et à la taxe sur les voitures particulières des sociétés pour 34 514 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté le terme du mandat de la société ERNST AND YOUNG ET AUTRES, Commissaire aux comptes, et AUDITEX, commissaire aux comptes suppléant, décide de :

- renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société ERNST AND YOUNG ET AUTRES, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,



- ne pas renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société AUDITEX en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.